



POSTE VACANT AU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

SOLICITATION DE CANDIDATURES

Un membre du Conseil des commissaires a quitté sa fonction de commissaire dans la circonscription no. 17, soit le territoire d'une partie de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

En conformité avec la *Loi sur les élections scolaires*, il n'y aura pas d'élection partielle, puisqu'il reste moins de douze mois avant la prochaine élection scolaire générale qui se tiendra le 2 novembre 2014. Après consultation du Comité de parents, le Conseil des commissaires nommera un nouveau commissaire pour combler ce poste lors de la séance du 11 mars 2014.

Les personnes intéressées à occuper le poste de commissaire sont invitées à soumettre leur candidature.

Qui peut se présenter à un poste de commissaire?

Tel que le prévoit la loi, peut se présenter à un poste de commissaire, toute personne qui remplit les conditions suivantes :

- avoir 18 ans;
- être de citoyenneté canadienne;
- être domiciliée sur le territoire de la Commission scolaire des Patriotes et, depuis au moins six mois au Québec;
- ne pas être en curatelle;
- ne pas être privée de ses droits électoraux;
- ne pas être employé de la Commission scolaire des Patriotes.

Que faire pour soumettre une candidature?

Prendre connaissance des informations sur la nature de la fonction et les exigences relatives à son exercice, qui seront diffusées sur le site Web www.csp.qc.ca à compter du lundi 17 février 2014.

Transmettre votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation expliquant vos motivations à l'attention de Madame Hélène Roberge, présidente, à l'adresse suivante :

1740, rue Roberval
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec)
J3V 3R3

Ou par courriel à l'adresse courriel@csp.qc.ca
d'ici le **vendredi 21 février 2014, à 16 heures.**

Donné à Saint-Bruno-de-Montarville,
ce 11 février 2014.

Catherine Houpert,
Secrétaire générale